

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Christophe Mondoloni, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christelle Combette, Marie-Noëlle Nadal à Camille Bernard, David Frau à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Alexandre Farina, Laetitia Maroccu à Alain Nicolai, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à Jean-François Luccioni, Pierre-Laurent Audisio à Jean-Pierre Sollacaro, Basiliu Moretti à Stéphane Sbraggia, Marine Schinto à Sébastien Deliperi

Etaient absents :

Danielle Flamencourt, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien Deliperi, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

**Séance du mercredi 23 mars 2022
Délibération N° 2022/026
Rapport sur la situation en matière de développement
durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220323-2022_026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 29/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le présent rapport présente cet état des lieux au titre de l'année 2021 et à l'échelle du territoire communal. Il est proposé afin de garantir une plus grande lisibilité de nos actions au niveau communal de s'inscrire dans la continuité des débats qui ont eu lieu en conseil communautaire à l'échelle du territoire de la communauté d'Agglomération du pays Ajaccien.

Le rapport qui vous est présenté illustre les 5 finalités du développement durable mentionnées à la subdivision III de l'article L 110-1 du code de l'environnement.

Il s'inscrit dans la philosophie du plan ADAPT, voté à l'unanimité en conseil municipal et qui fixe des orientations en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

I. PROGRAMME RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement. Les objectifs sont multiples :

- Favoriser les économies d'énergie,
- Réduire les émissions de CO₂
- Encourager le développement des énergies propres.

Parce que la majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet :

- De réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...),
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air.

La Ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux. A ce titre, un marché d'études a été attribué en 2017 à un groupement d'entreprise pour un montant de 77 595 €HT.

La mission a consisté donc à réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% dans ces bâtiments.

L'audit énergétique sur chaque bâtiment a comporté trois phases majeures :

- Un état des lieux précis de l'existant et son analyse qualitative, quantitative et illustrées ;
- L'élaboration de préconisations techniques et la construction de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration, portant à la fois sur le fonctionnement et les investissements à venir répondant aux objectifs détaillés ci-après ;
- L'élaboration d'un bilan financier, répondant aux objectifs détaillés ci-après.

Objectifs

L'audit devait permettre de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessitent ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et conduire à la proposition de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration des bâtiment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, inscrits dans une démarche globale de Développement Durable répondant aux exigences suivantes :

- la réduction des impacts, tant en termes de consommation d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% par rapport à la consommation constatée du bâtiment. Si les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas d'atteindre ce niveau de performance, le niveau maximal de consommations d'énergie requis sera celui du label Bâtiment Basse consommation rénovation 2009),
- L'amélioration du confort thermique hiver comme été des occupants mais également acoustique si la structure du bâtiment et/ou les usages rendent cette amélioration acoustique nécessaire,
- La maîtrise des coûts d'exploitation liés aux consommations d'énergie,
- La préservation de la spécificité architecturale du bâti,
- L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation adaptés au bâti ancien, préservant les échanges hygrothermiques du bâti
- L'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation ayant un faible contenu en énergie grise,
- L'amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment (matériaux de construction et ventilation),
- La compatibilité avec les travaux envisagés ou à envisager pour la mise en accessibilité des bâtiments,
- La faisabilité financière de l'opération

I-1 Travaux de rénovation énergétique

Les résultats mis en exergue prévoient, sur la base d'un scénario de base, c'est-à-dire une amélioration des équipements techniques, une économie annuelle de 102 569 € HT et 256 tonnes CO2 avec un temps de retour prévu entre 12 et 13 ans.

La Ville a donc fait le choix dans un premier temps, de choisir le scénario permettant des bouquets de travaux avec un Temps de Retour sur Investissement Court (< à 10 ans).

Les travaux d'amélioration énergétique portent sur :

- La modernisation de l'éclairage ;
- Le remplacement d'équipements, y compris les systèmes de chauffage ;
- La mise en place d'un plan de comptage.

Cette opération se déroulera en trois phases.

La première phase a débuté en 2020, elle a permis de réaliser les travaux à la DGST et à l'école Sœur Alphonse.

En 2021, le programme s'est poursuivi avec le relamping des sites suivants :

- Gymnase et piscine Pascal Rossini
- Groupe Scolaire Sampiero
- Espace Diamant (partie administrative)
- Groupe Scolaire St Jean (première phase)
- Gymnase Vignetta
-

Il est à noter que dans le cadre de la réduction de la consommation énergétique du bâtiment, l'intégralité de l'étanchéité de la toiture de la piscine Pascal Rossini a été remplacée, afin de

permettre la pose d'un isolant, et d'une couche de protection Nox Activ, qui dégrade les polluants type NO, NO2 de l'atmosphère, pour évacuation par la suite par le ruissellement des eaux pluviales. La surface concernée est de 1850m².

La deuxième phase, prévue en 2022, concerne les bâtiments se situant dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des bâtiments suivants :

- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines 6,
- Groupe scolaire des Jardins de l'Empereur,
- Crèche des Haras,
- Groupe scolaire Andria Fazi,
- Gymnase Bozzi,
- Piscine des Salines,
- Médiathèque des Cannes.

Le montant des travaux pour l'année 2022 est estimé à 576 337.37 € HT

La troisième et quatrième phase pour 2023 et 2024 concerne les bâtiments ci-après :

- Ecole Pietralba,
- Groupe scolaire des Cannes,
- Groupe scolaire Salines VI,
- Ecole Municipale de musique
- Garage municipal,
- Groupe scolaire Loretto,
- Groupe scolaire Mezzavia,
- Groupe scolaire Résidence des îles,
- Gymnase Padule,
- Ecole Bodiccione,
- Mairie annexe Mezzavia,
- Crèche Pietralba
- Centre Technique Municipal,
- Complexe sportif Jean Nicoli,
- Maternelle Berthault,
- Crèche Berthault,
- Gymnase Laetitia.

Montant des travaux estimé :

2023 : 389 000 € HT

2024 : 454 360,67 € HT

Au total pour les travaux de rénovation comprenant la rénovation de l'éclairage et d'autres « petites actions » le montant est estimé à 1 419 698 € HT.

Pour financer ces travaux, la Ville a signé en juin 2019 une convention d'une durée de 12 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la mise en place du dispositif « Intracting ». Ce contrat permet d'organiser et financer des actions de performance énergétique (travaux « légers ») portant sur des équipements et des systèmes qui engendrent des économies d'énergie.

Le principe du dispositif est simple. Un fonds interne dédié à la performance énergétique est constitué par l'établissement. Un projet d'économie d'énergie est soumis par un service technique de la Ville ou par le service énergie.

La proposition est par la suite étudiée par le service énergie qui calcule les économies potentielles de l'action proposée. Si la période d'amortissement se révèle intéressante et le projet rentable, un accord est conclu entre les parties contractantes.

La CDC qui soutient le dispositif et assure ce rôle en apportant 50% du besoin de financement de la ligne budgétaire via des « avances remboursables « Intracting ». Ces avances sont ensuite

remboursées par les économies réalisées. Si les économies ne sont pas au rendez-vous, le remboursement est retardé.

Il en résulte un renforcement :

- De la **capacité d'autofinancement** de la personne publique, l'avance CDC faisant effet de levier sur l'investissement.
- De la **compétence technique de ses équipes**, la CDC restant présente tout au long de l'opération en tant que tiers de confiance.

Un financement de 40 % via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2020) a également été obtenu pour la première tranche de travaux et une subvention pour les autres tranches a été sollicitée. Enfin, un financement complémentaire (40%) a été demandé à la Collectivité de Corse pour 2022, 2023 et 2024.

I-2 Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques

Suite à l'audit énergétique mené sur 33 bâtiments, la Ville d'Ajaccio a également confié à un prestataire qualifié, la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Le Centre technique Municipal
- Le Garage municipal
- Le groupe scolaire Saline 6
- Le groupe scolaire St Jean
- Le groupe scolaire des Cannes
- Le groupe scolaire Pietralba
- Le gymnase Bozzi

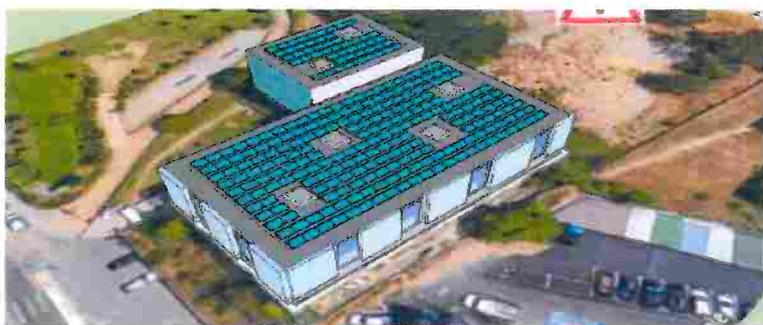
Le contexte insulaire est particulièrement favorable à l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation avec vente de surplus. L'étude des différents sites montre que très peu de masques viennent limiter l'ensoleillement des surfaces de panneaux au fil de la journée et des saisons.

Les résultats de l'étude ont permis de confirmer la faisabilité d'un projet pour une autoconsommation avec vente de surplus puisque l'étude montre un temps de retour moyen de 11 ans pour les 7 bâtiments.

Ce projet permettrait à la Ville de participer aux objectifs inscrits dans le Schéma Régional Climat

Air Energie (SRCAE) de la Corse qui vise l'autonomie énergétique pour 2050 et d'augmenter le taux de couverture des consommations d'énergie finale assuré par les énergies renouvelables.

maquette du projet



Le Bureau d'études a relevé lors de la visite des sites que les toitures étaient dépourvues d'isolation et présentaient des problèmes d'infiltration. La Ville va donc entreprendre ces travaux préliminaires avant l'installation des panneaux photovoltaïques. L'isolation des toitures qui s'inscrit dans l'amélioration énergétique des bâtiments permettra de limiter les déperditions thermiques.

Les différentes interventions ont été estimées :

- Maîtrise d'œuvre **90150 € (montant du marché)**
- Travaux d'isolation + étanchéité des toitures **1 145 000 €**
- Travaux d'installation panneaux photovoltaïques (hors maintenance) **920 000 €**

Soit un coût total de **2 155 150 € TTC (deux million cent cinquante-cinq mille cent cinquante euros)**.

Le calendrier des travaux doit s'échelonner sur 3 ans et le calendrier souhaité est le suivant :

Sites	Années
Gymnase Bozzi	2022-23
Groupe scolaire des Cannes	2022-23
Groupe scolaire salines 6	2023-24
Garage Municipal	2023-24
Groupe scolaire Pietralba	2023-24
Groupe scolaire ST Jean	2024-25
Centre technique municipal	2024-25

L'année 2021 a permis l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Le groupement désigné étudie l'implantation des panneaux sur chaque bâtiment avec le diagnostic structurel de l'existant, la définition des contraintes d'implantation, et la constitution d'un cahier des charges pour la consultation des entreprises pour la pose des équipements.

Les premières opérations de réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures vont commencer en 2022.

Un financement de 40 % via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2020) a également été obtenu pour la première tranche de travaux et une subvention pour les autres tranches a été sollicitée. Enfin, un financement complémentaire (40%) a été demandé à la Collectivité de Corse pour 2022, 2023 et 2024.

I-3 Pompe à chaleur du Musée Fesch

Un autre système a pu enfin être mis en fonctionnement, il s'agit de la Pompe à chaleur sur eau de mer qui alimente le Palais Fesch en chauffage et refroidissement. Ce système thermodynamique puise sa source chaude ou froide dans l'eau de mer, récupérant ainsi l'énergie calorifique. L'eau de mer est captée dans le port pour alimenter des échangeurs thermiques, cette même eau non transformée est ensuite rejetée quelques mètres plus loin avec uniquement un léger différentiel de température.

Selon la saison, l'eau de mer sert à réchauffer ou refroidir un circuit d'eau douce, via une série d'échangeurs thermiques. La boucle d'eau douce est connectée à des pompes à chaleur installées dans le musée Fesch qui convertissent l'énergie produite en température suffisante pour le chauffage ou la climatisation.

L'intérêt de ce système écologique réside dans le fait que l'énergie finale disponible est supérieure à l'énergie nécessaire pour faire fonctionner la pompe à chaleur

I-4 Opérations de relamping diverses

En 2021, des opérations de relamping ont été menées pour les gymnases St Jean et Laetitia, ainsi que pour le CIAS, les bureaux de la culture, les médiathèques St Jean et Empereur, le bâtiment de l'Octroi.

En tout, près de 200 points lumineux ont été remplacés par des luminaires types LED. Des détecteurs de présence ont également été installés permettant une meilleure gestion des éclairages.

Ces opérations de relamping vont se poursuivre dès 2022 pour tous les bâtiments ayant fait l'objet d'un audit énergétique.

Ces actions de relamping ou d'extension ont été prises en compte dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville et EDF. Ainsi, des primes pour aider le financement de ces actions ont été attribuées à la ville.

I-5 Améliorer la performance énergétique des établissements scolaires, une priorité

La collectivité a mis en place un important programme pluriannuel d'amélioration du confort thermique des établissements scolaires.

Un programme conséquent de renouvellement des chaudières a été engagé en 2019 dans le cadre du marché d'exploitation thermique (P3 pour près de 350 000 €). Après le remplacement de la chaudière de l'école des Cannes, de l'école de Salines VI et de St Jean (mise en place d'une chaudière biomasse) en 2019, quatre nouvelles écoles ont fait l'objet d'une modernisation de leur équipement thermique en 2020:

- Ecole des Cannes : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Résidence des îles : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole du Loretto : nouvelle chaufferie haute performance à condensation
- Ecole Pietralba : nouvelle chaufferie haute performance à condensation

Il est également prévu une rénovation de l'éclairage des établissements par un éclairage LED plus performant, le montant des travaux est estimé à 626 000 € HT. Il est financé dans le cadre de l'« intracting ».

Les autres bâtiments scolaires pour lesquels l'éclairage a été rénové en 2021 sont les suivants :

- Sœur Alphonse : 13 500 €
- Groupe scolaire Sampiero : 50 413.95 € HT
- Ecole primaire St Jean : 34 980.04 € HT

I.6 Etude de faisabilité pour une alternative au gaz de Ville

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi « d'action et de mobilisation », elle consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables afin de lutter contre le réchauffement climatique.

La décentralisation des politiques publiques place les collectivités locales au cœur de cette politique énergétique et leur permet de mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable et accélérer sa transition énergétique, la Ville d'Ajaccio s'est engagée auprès de l'Etat afin de remplacer le gaz de ville (air butané) dans un délai compris entre 15 et 25 ans, en fonction des résultats de la présente étude.

L'étude doit permettre à la Commune :

- D'avoir un état des lieux du réseau existant et des besoins actuels et futurs
- De proposer une stratégie et des plans d'action
- De proposer un scénario opérationnel

L'étude doit être notifiée au premier trimestre 2022 et le rendu est prévu pour fin 2022.

I-7 Modernisation de l'éclairage public.

Au total, 1273 points lumineux étaient concernés avec un gain d'énergie de 70 à 80 %.

En 2018 en accord avec l'Ademe et l'Agence de l'Urbanisme le périmètre de cette étude a été élargi à l'ensemble des 7000 points lumineux de la ville. Ceci doit permettre de bénéficier d'un diagnostic global de la situation, d'un plan d'action général tout en conservant la logique d'identification de définition de chantiers prioritaires.

Ce schéma directeur est quasiment achevé et devrait être disponible dès la fin du mois de juillet 2022. Il permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles (70% au moins) et par la même des économies de frais de fonctionnement, ainsi que l'obtention d'aides à l'investissement. En outre la rénovation qui en découle permettra de diminuer, par l'utilisation de la technologie led, le halo lumineux urbain.

En 2019 et 2020 plusieurs chantiers de rénovation ont été menés en parallèle de cette démarche globale dont notamment :

Rénovation complète des points de l'avenue Mal Moncey,
Rénovation complète des points du Parc du Casone,
Travaux de l'Anru (DGST),
etc...

Dans la continuité de l'audit de l'éclairage public initié en 2018 et du dossier de candidature déposé par la Ville auprès de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse et Edf, au cours de l'année 2021, des échanges sont intervenus avec les différents interlocuteurs afin de préciser les conditions financières et opérationnelles du déploiement de ce schéma de modernisation.

Aussi, une première phase de près de 1400 points lumineux a pu être élaboré au cours de l'année 2021 pour une mise en œuvre en 2022. Cette première phase représente 1/3 du volume total des points lumineux à traiter sur l'ensemble du territoire communal.

A terme, ce projet permettra une économie d'énergie de près de 70%.

II. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

II-1 OPAH « copropriétés dégradées » du Quartier des Cannes

Dans le cadre du **Programme National de Rénovation Urbaine (PRU)**, la Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de **réhabilitation et de rénovation urbaines des quartiers sensibles des Cannes et des Salines**. En partenariat avec l'ANRU et d'autres partenaires financiers, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) s'est terminé en 2020 dans un objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

En continuité des opérations de résidentialisation déjà réalisées dans ces quartiers notamment au niveau des parties extérieures, une **opération de réhabilitation et de rénovation du bâti des copropriétés du quartier des Cannes**, d'un montant de 3,227 M€HT s'inscrit de manière cohérente et productive dans le cadre de cette transformation urbaine : la réhabilitation de ces copropriétés est un des objectifs du Programme de Renouvellement Urbain.

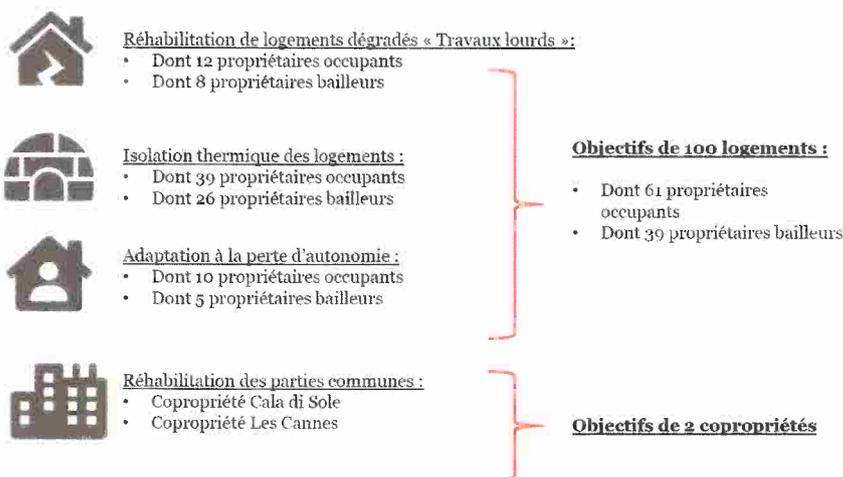
La Ville d'Ajaccio a donc missionné plusieurs études permettant de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPHA)**, opération visant à réhabiliter les parties privatives et communes des bâtiments nécessitant des travaux.

Cette étude a mis en évidence selon des critères sociaux, fonciers, et techniques, **8 copropriétés** : **Binda, Place des Cannes, Troène, Saules Peupliers, Primevères, Cala di Sole Candia et Orangerie**



L'objectif de cette opération est d'apporter **des aides financières, techniques et administratives** aux propriétaires et aux copropriétés pour les encourager à réaliser des travaux leur permettant :

- **Une amélioration énergétique,**
- **Une meilleure adaptation à la perte d'autonomie,**
- **La résorption de la dégradation,**
- **Et la sortie de l'insalubrité.**



Outre des travaux portant sur l'amélioration des logements, les copropriétés retenues bénéficieront d'un soutien à la mise en œuvre d'opérations collectives d'économies d'énergie.

Cette opération, menée par la Ville en partenariat avec l'ANAH, la Collectivité de Corse (CDC) et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), conformément à la convention signée le 28 décembre 2017, a débuté en juillet 2019 pour une durée de 5 ans. Le suivi-animation a été confié au cabinet Urbanis.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu que la Ville d'Ajaccio procède à l'avance des subventions pour le compte de la CDC et de la CAPA. Elle fournira ensuite aux partenaires financiers les pièces justificatives aux fins de remboursement. Cette démarche permet aux propriétaires de ne pas attendre le versement des subventions par les différents partenaires de la convention d'OPAH CD garantissant ainsi la réussite du dispositif.

	COUTS €	ANAH	CTC	CAPA	CG2A	Ville	EDF/Ad eme	Aides Etat de droit commun	% total financé
Coûts travaux	2 627 185 €	788 138 30%	262.71 8 10%	262 71 8 10%	131 35 9 5%	525437 20%	99 833 3,8%	197 038 7,5%	86,3%
Communication	100 000 €					100.00 0 100%			100%
bureau d'études suivi technique, administratif et animation	500 000 €	90 000 18%	70.000 14%	50 000 10%	25 000 5%	105 00 0 21%			100%
	3 227 185 €	878 138	332.71 8	312 718	156 359	730.43 7	99 833	197 038	84%

En 2020, malgré le contexte sanitaire défavorable, 80 propriétaires ont sollicité une aide, 22 visites ont été effectuées et 6 dossiers ont actuellement reçu l'agrément de l'ANAH, pour un montant de travaux de près de 120 000 € (dont 80 235 € en 2020)

Pour mémoire, le paiement des subventions aux propriétaires intervient ainsi en deux temps : après réception des travaux, une première partie est versée par l'ANAH, puis, la Ville d'Ajaccio qui regroupe les aides des partenaires financiers de l'OPAH (hors autres aides éventuelles) procède au paiement du solde.

In fine, aux fins de remboursement, la Ville d'Ajaccio, sur production des justificatifs, demande le paiement des sommes versées pour le compte des partenaires financiers.

En 2021, 6 nouveaux dossiers ont pu être validés pour un montant de 41370 €. De plus, la copropriété de CALA DI SOLE sise Rue Elie Exiga, composée de 3 bâtiments et représentant 82 logements fait l'objet d'un projet de travaux sur le bâti des parties communes porté par le syndicat des copropriétaires représenté par son syndic en exercice (Agence ARTHUR IMMO).

A la suite d'un diagnostic préalable, réalisé par le cabinet Urbanis, la Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH –Agence Nationale de l'Habitat a accordé au Syndicat des Copropriétaires une subvention prévisionnelle d'un montant de 1 266 364 euros.

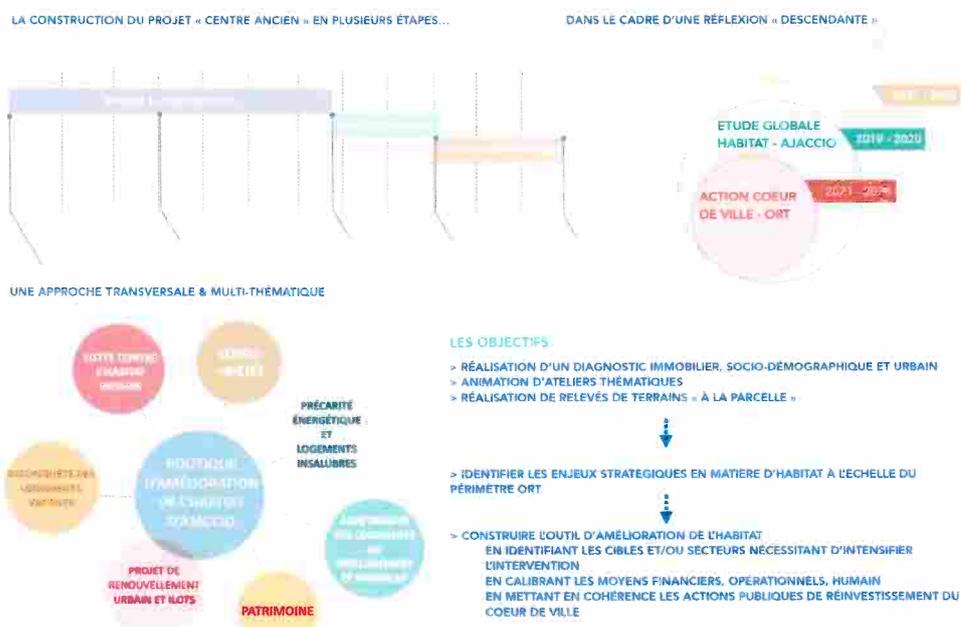
En ce qui concerne la ville, le montant total de la subvention, comprenant l'aide de la Collectivité de Corse, sera de 271 285 euros.

II-2 Etudes pré opérationnelles OPAH RU

Dans le cadre du programme action cœur de ville, la ville d'Ajaccio mène également une étude pré-opérationnelle OPAH RU afin d'améliorer l'habitabilité des logements anciens et attirer de nouvelles populations (familles et actifs) dans le cœur de ville en apportant une aide technique et financière aux propriétaires locataires ou bailleurs sur le périmètre.

L'ambition est de couvrir le périmètre ORT par une OPAH et identifier les secteurs stratégiques pour déploiement d'un volet Renouvellement Urbain.

L'étude a débuté et doit permettre de proposer une convention OPAH sur un ou plusieurs secteurs de la ville au cours de l'année 2022. Le montant de l'étude s'élève à 120 000 € TTC.



II-3 Résorption de friches, Réhabilitation d'Immeubles existants et travail sur les logements vacants

La tension sur le logement, la volonté de préserver le patrimoine vivant et les terres agricoles productives et de s'inscrire dans les objectifs nationaux de zéro artificialisation nette ont été perçus par la Municipalité comme autant d'opportunités d'agir sur le tissu existant.

Des études sont ainsi en cours pour proposer une réutilisation du site de l'ancienne usine de l'eau du Canneto et réhabiliter des immeubles pour lesquels la Ville a formalisé un portage avec l'Office Foncier de Corse (immeuble de la rue Frediani, Dolc'Eden et Chambre d'agriculture).

L'espace situé aux Salines qui accueillait des locaux techniques de Kyrnolia a été désimperméabilisé et va être transformé en espace vert dans une volonté de favoriser l'agriculture urbaine.

En matière de lutte contre la vacance des logements, la Ville est lauréate d'un appel à candidature de l'Etat qui va lui donner les moyens d'identifier et traiter cette question.

III. PROGRAMME DE RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS DES CANNES ET DES SALINES

Les quartiers des Salines et des Cannes ont été retenus au titre du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines, bénéficiant d'un investissement de plus de 130 M€ TTC tous partenaires du programme confondus jusqu'en 2020 (dont 47 M€ d'investissement de la ville) et de 35 Me environ au titre du PAPI.

Le programme qui s'est terminé en 2020 a été clôturé en 2021, il a permis :

- **l'organisation des déplacements**, (structuration des liaisons douces, maillage routier transversal inter quartier, ouverture des quartiers sur la mer, prise en compte du risque hydraulique par une intervention sur les réseaux et la création de bassin de rétention),
- **l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés** (bailleurs sociaux et copropriétés privées, aménagement des espaces publics, amélioration de la qualité urbaine , paysagère des quartiers),
- **la rénovation des ensembles immobiliers publics et privés**, (amélioration de la qualité architecturale, rénovation énergétique, mise aux normes),
- **le confortement des équipements publics**,(Création d'équipements publics de proximité, amélioration de la cohésion et du lien social)
- **l'accompagnement du développement économique**, (redynamisation du tissu commercial et du développement économique par l'insertion professionnelle).
- **La résorption du risque inondation**

Le renouvellement urbain s'est accompagné d'une végétalisation avec notamment, entre 2019 et 2020, la plantation de 236 arbres dans le quartier des Cannes et 201 arbres dans le quartier des Salines. 9 arbres ont dû être plantés en remplacement en 2021.

En complément, 18 arbres ont été récemment plantés Avenue du Maréchal Juin.

La logique de requalification urbaine du quartier s'est donc appuyée sur un triptyque associant réhabilitations privées, requalification des espaces et voiries publiques, et développement qualitatif de l'offre de service public.

Concernant l'aménagement public, le projet urbain se traduit par la rénovation ou la création de nombreux espaces :

- 4.15 km de voies rénovées,
- 4.5 km de pistes créées,

- 500 places de stationnement,
- 11 800 m2 de places publiques,
- 555 arbres tiges.

Ce sont ainsi, près de 60 M€ qui ont été investis en 4 ans sur ces secteurs.

IV. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RISQUES NATURELS

La canicule de 2003, les inondations de mai 2008 et de juin 2020, les dégâts occasionnés place Miot par la tempête de 2009 et ceux de février 2014 à la Confinia, la tempête Adrian en 2018, tous ces événements viennent nous rappeler l'imprévisibilité des éléments et la nécessité de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur.

Plus largement, le territoire d'Ajaccio est confronté à différents risques naturels :

- le risque feu de forêt dont les mesures de prévention notamment en terme de débroussaillage obligatoire sont précisées par arrêté préfectoral,
- le risque mouvement de terrain et ravinement étudié dans le cadre du « plan de prévention des risques mouvement de terrain et ravinement » prescrit en 2011, qui devrait être approuvé en fin d'année 2018
- les études relatives au risque inondation par submersion marine sont, quant à elles, en cours de programmation par l'Etat,
- le risque inondation étudié dans le cadre des « Plans de Prévention du Risque Inondation » approuvés à l'échelle des bassins versants du Prunelli, de la Gravona et San Remedio, Arbitrone, Cannes et Salines.
- le risque érosion du littoral, notamment sur la plage de St François

IV-1 Plan d'adaptation au changement climatique

L'objectif de ce plan est de doter la zone transfrontalière franco-italienne d'un plan d'action conjoint pour la prévention et la réduction des risques posés par le changement climatique, en référence notamment aux inondations urbaines.

La Commune d'Ajaccio est résolument engagée dans une démarche environnementale vertueuse et durable qui vise notamment à adapter la zone urbaine d'Ajaccio aux changements climatiques et à lutter contre ces changements, à assurer la transition énergétique et à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de climat et d'énergie.

Dans le cadre du projet européen ADAPT, la ville d'Ajaccio a :

- mis à jour son bilan carbone ;
- réaliser le profil climatique de la Commune ;
- réaliser son plan local d'adaptation au changement climatique.

Ce travail très important – sert aujourd'hui de base solide à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) intercommunal, qui doit être réalisé par la CAPA.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire intercommunal.

Le plan local d'adaptation et de résilience du territoire d'Ajaccio a ainsi été structuré en 37 actions -à mettre en œuvre au sein de la collectivité et sur le territoire- autour des 6 axes stratégiques suivants :

- A.** Mettre en place des actions transversales de prévision et de sensibilisation des populations aux impacts du changement climatique ;
- B.** Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et les opérations de travaux de construction et de rénovation ;
- C.** Renforcer la préservation des milieux naturels & des ressources en eau tout en assurant la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique ;

- D. Poursuivre la désensibilisation des réseaux électriques et gaziers aux aléas climatiques & promouvoir les réseaux de chaleur et de froid ;
- E. Anticiper les évolutions climatiques dans l'offre touristique et promouvoir un tourisme durable ;
- F. Accompagner les entreprises vulnérables à la réduction de leur vulnérabilité.

Le plan d'adaptation étant est une démarche progressive d'amélioration continue. Il est important de préciser qu'un suivi précis des actions sera réalisé, afin de mesurer les effets attendus. Ce « reporting » sera assuré par la gouvernance du plan local d'adaptation de la Ville qui se réunira une à deux fois par an.

Le Plan local d'adaptation au changement climatique de la Ville d'Ajaccio a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

IV-2 Inondations : un territoire à risque

La Commune d'Ajaccio, a été classée comme zone à risque très élevé du point de vue des inondations, notamment en raison de l'urbanisation actuelle et future sur les bassins versants amont. La ville d'Ajaccio s'est inscrite dans une démarche progressive d'aménagement des bassins versants sensibles et de gestion du risque d'inondation après les inondations de mai 2008. Actuellement, trois PPRI sont approuvés sur le territoire communal :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la «Gravona» approuvé le 24/08/1999 et révisé le 6/09/2002
- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de « Prunelli» approuvé le 14/09/1999
- Le Plan de Prévention du Risque Inondations de San Remedio - Arbitrone - Cannes - Salines approuvé par arrêté préfectoral le 31/05/11. Ce PPRI est actuellement en cours de révision

Ces PPRI permettent sur les zones inondables de réglementer les droits à construire, d'interdire les constructions ou d'imposer des préconisations fortes (perméabilité des sols, surélévation du bâti, interdictions diverses...).

En réponse à cette problématique, la CAPA et la ville d'Ajaccio ont élaboré une démarche globale de prévention du risque inondation, qui s'est traduite par deux documents stratégiques de planification :

- Le 3 juillet 2013 : le PAPI – Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, élaboré par la ville d'Ajaccio. Réalisé dans la continuité des opérations de renouvellement urbain des quartiers des Cannes et des Salines, il définit un programme de travaux de nature hydraulique ambitieux.
- Le 15 décembre 2017 : la SLGRI - La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, élaborée par la CAPA et qui a été approuvée par le Préfet de Corse. Cela constitue la démarche globale, qui a été collectivement réalisée par une quarantaine de partenaires et a conduit à la définition de 69 actions.

Ainsi, l'objectif principal dévolu à la stratégie de la ville d'Ajaccio et de la CAPA est de maintenir l'attractivité et la qualité de vie du territoire, en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

Dans une perspective de développement durable, c'est l'aménagement du territoire qu'il a fallu avant tout considérer et cela dans toutes ses composantes (l'urbanisme et le droit des sols – les projets de développement du territoire...).

La démarche intègre également des travaux, qui ont déjà été mis en œuvre ainsi que de nombreux autres qui ont été planifiés pour les années à venir.

IV-3 La prévention des inondations dans les quartiers de Cannes et des Salines

L'analyse hydraulique menée en parallèle de l'opération d'aménagement urbain de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) des quartiers des Cannes et des Salines a mis en évidence la nécessité de prendre sérieusement en compte le risque inondation par ruissellement pluvial et d'intégrer ce dernier dans chacune des opérations prévues.

Il a ainsi été décidé la création d'ouvrage de rétention, ayant pour vocation une gestion du ruissellement pluvial et de son évacuation (qui seraient ainsi efficaces lors d'évènement pluvio-orageux majeurs). Il s'agit notamment des bassins de rétention Finosello et Alzo di Leva II, déjà réalisés, ainsi que d'autres ouvrages qui viendront compléter la démarche (Peraldi et Alzo di Leva 1). (Le bassin du Finosello est dédié au quartier des Salines et les trois autres à celui des Cannes).

Les travaux hydrauliques ont également concerné la mise à niveau (agrandissement significatif) du réseau pluvial et la création d'ouvrages (collecteurs, ...) avec comme opération la plus marquante et la plus visible celle réalisée pour le recalibrage de la conduite enterrée du ruisseau des Cannes, qui a notamment nécessité la destruction de deux entrées de la barre « Mancini ».

Par ailleurs, les nombreuses voies qui ont été redessinées dans le cadre du projet de rénovation urbaine prennent en compte la gestion des eaux pluviales.

Les nouveaux ouvrages de protection contre les inondations qui ont été créés permettent de contenir des précipitations d'occurrence cinquantennale, voire plus (c'est-à-dire que tous les ans, il y a une probabilité d'un sur 50 pour que cet évènement apparaisse). Il s'agit des cadres collecteurs principaux et des exutoires vers la mer. Les bassins de rétention, quant à eux, ont été conçus pour gérer des précipitations d'une période de retour de 25 ans.

Le coût de ces travaux hydrauliques réalisés et réceptionnés est de près de 11 M€ pour le quartier des Cannes et de 1.6 M€ pour le quartier des Salines (Les travaux sont présentés de manière plus exhaustive en annexe).

Travaux prévus dans d'autres secteurs : Vazzino, Noël Franchini,...

La politique de traitement des eaux pluviales de la ville d'Ajaccio est le premier poste d'investissement de la ville d'Ajaccio depuis près d'une dizaine d'années. Compte tenu du volume financier de la programmation du PAPI signé en 2013 pour lequel une nouvelle prorogation, tenant compte des transferts de compétence PI vient d'être sollicitée, celle-ci ne peut s'inscrire que dans un temps long et la ville d'Ajaccio a dû définir des priorités.

Conformément à notre Schéma Directeur des Eaux Pluviales, la priorité a été donnée aux quartiers des Cannes et des Salines, le premier étant l'exutoire du plus grand bassin versant de la commune d'Ajaccio (1949 ha), et la zone la plus durement touchée durant les dernières décennies. Les Salines représentent un bassin versant de moindre importance, mais avec une topographie très défavorable, et comme indiqué dans le SDEP, un phénomène possible de « déversement » du sous-bassin versant de la Madonuccia, tel que constaté en juin 2020.

Aujourd'hui, le bloc local (ville et CAPA) travaille à la poursuite des projets de Bassin Peraldi, Alzo 1 et bassins du Vazzino, étudiés dans le cadre du PAPI (14,9 M€). Les bassins de Peraldi et Alzo 1 viendront parachever les importants travaux hydrauliques entrepris sur le secteur des Cannes.

Afin d'avoir une vision globale de la gestion du risque et une cohérence de l'ensemble des actions de réaménagement à mener notamment sur le secteur de Noël FRANCHINI, le bloc local (Ville-CAPA) va porter, avec l'Etat, un atelier des territoires en 2022. Cette démarche participative a pour finalité, à partir de l'analyse d'un secteur clé de la Ville exposé aux inondations, de proposer une stratégie urbaine capable d'induire des centralités résilientes à même d'articuler l'agglomération. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la Ville et la CAPA en vue de la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour le bassin Peraldi, les travaux de recalibrage du ruisseau des moulins blancs ont débuté en juillet 2021 et se poursuivront jusqu'en juin 2022.

Il s'agit de travaux hydrauliques d'aménagements du ruisseau des Moulins Blancs sur la commune d'Ajaccio en amont et en aval de la rocade (avenue Abbé Recco) sur un linéaire total d'environ 250 m.

Ces travaux sont réalisés en lien avec le projet de rénovation urbaine des quartiers Cannes – Salines et ont pour objet la protection contre les inondations des terrains limitrophes au ruisseau des Moulins Blancs.

Les travaux font l'objet d'un seul lot mais sont répartis en 2 secteurs :

- Secteur 1 (aval rocade) : Remplacement avec redimensionnement de l'ouvrage d'évacuation du ruisseau des Moulins Blancs en aval de la rocade (avenue Abbé Recco) sur environ 120 ml depuis l'aval immédiat de la rocade où le projet se raccorde sur le nouvel ouvrage hydraulique réalisé sous la rocade jusqu'au raccordement sur un cadre posé en attente au niveau de la rue Nicolas Peraldi.

- Secteur 2 (Amont rocade) : Aménagement du ruisseau des Moulins Blancs sur environ 100 ml en amont de la rocade (avenue Abbé Recco) par des techniques végétales. Les travaux sont réalisés entre la résidence senior Domitys en rive gauche et la CPAM en rive droite. Le montant des travaux s'élève à 1,150 M€HT environ.

Le reste du projet consistant en la création d'un bassin de rétention de 20000 m3 et le recalibrage de l'Arbitrone, le projet a été réalisé et les autorisations environnementales sollicitées.



Concernant le projet de bassin de rétention Alzo di Leva 1, l'étude a été menée. Le dossier de consultation des entreprises va être lancé eau premier semestre 2022.



Concernant le projet de bassins sur le secteur du Vazzio, il s'agit d'intervenir sur une autre zone sensible en matière d'inondations dont les conséquences concernent aussi bien des habitations, la zone industrielle, mais mettent également en péril 2 des principaux accès à la ville d'Ajaccio. Il s'agit enfin de la zone de projet de la future centrale thermique.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2021. Il permettra de lancer une première phase de travaux en 2023 qui consistera au redimensionnement de tous les canaux hydrauliques amont.



Sur le secteur Boddicione/Madonuccia particulièrement éprouvé le 11 juin 2020, la Ville a déjà réalisé deux ouvrages importants, à savoir les bassins de rétention de la Madonuccia et de Bodiccione en 2009 et 2008, qui certes insuffisants, sont largement mobilisés lors des épisodes pluvieux intenses.

En outre la ville a porté au PLU révisé en 2019, l'ensemble des emplacements réservés nécessaires à la réalisation des projets visés au schéma directeur, inscrits pour la plupart en priorité numéros 2 et 3 y compris sur le secteur Pietralba.

Afin de prévenir autant que possible les dommages liés aux inondations, de nombreux travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la CAPA qui a récupéré la compétence, vont être réalisés dans les prochaines années.

IV-4 La gestion du risque

La ville d'Ajaccio dispose dorénavant d'outils permettant de gérer les vigilances, les pré-alertes et les alertes météorologiques et ainsi le risque inondation en temps réel, où les prévisions et les observations sont complétées par un service d'aide à la décision. Ce dispositif performant permet ainsi aux décideurs territoriaux une meilleure anticipation dans le cadre de la gestion de crise.

L'objectif majeur est d'atténuer les risques par des systèmes d'alerte précoce et de la communication avant et pendant la crise. Ceci, en créant une chaîne de prévention, de protection et de préparation intégré à travers des plans d'actions communs, le renforcement des réseaux de surveillance et d'alerte, la mise en place de cartographies, le pré-positionnement de barrières...

La diffusion de l'alerte est assurée, par un système automatique d'information, auquel peut être abonné gratuitement tout habitant du Pays Ajaccien qui le souhaite et en fait la demande. L'alerte qui leur est communiqué comprend des consignes ainsi que la conduite à tenir. De plus, afin de prévenir d'un risque grave et important, cinq sirènes ont été installées sur le territoire de la commune d'Ajaccio.

Au moment de la crise, un poste de commandement communal est mis en place à la mairie d'Ajaccio, où les services techniques municipaux, sous l'autorité du maire d'Ajaccio, interviennent et agissent dans de nombreux domaines tels que la circulation, l'hébergement, la restauration, etc. Le poste de commandement communal est en liaison permanente avec le centre opérationnel départemental de la préfecture.

Pour ce qui concerne l'information préventive de la population, la ville d'Ajaccio met largement à la disposition de ses usagers des informations complètes et précises quant aux risques majeurs (technologiques et naturels, dont l'inondation) présents sur son territoire au moyen d'un document d'information communal sur les risques majeurs, disponible sur le site internet de la ville.

Plus spécifiquement pour le risque inondation, les services techniques communaux travaillent à la mise en place prochaine de repères de crues et d'échelles de crues, afin de conserver la mémoire des évènements qui se sont produits sur le territoire.

Pour finir, la ville d'Ajaccio et la CAPA se mobilisent régulièrement, avec l'aide de partenaires (Education nationale, services techniques de l'Etat...) au moyen d'ateliers, de conférences, d'évènements, de campagne de communication, pour sensibiliser, accompagner, préparer et impliquer tous les publics (enfants et adolescents, entreprises, partenaires institutionnels, ...) à la survenue d'évènements majeurs qui pourraient se produire, ainsi que pour la conduite qu'ils doivent alors tenir.

Ces actions de sensibilisation des populations et de formation des acteurs de la gestion du risque inondation devront se pérenniser et se renforcer dans l'objectif d'une société civile plus résiliente

Concernant la lutte contre les incendies, la ville d'Ajaccio a signé en 2016 une convention avec l'office de l'environnement afin de définir sur les périmètres sensibles les parcelles privées à contrôler. Cette convention est mise en œuvre depuis 2017. Des courriers de constat et de mises en demeure ont été envoyés aux propriétaires n'ayant pas débroussaillé dans les secteurs urbains sensibles de la commune : VAZZIO, SALARIO, ERBAJOLO, ROCADE... Cette convention s'accompagne d'un volet communication et sensibilisation.

V GESTION DES RISQUES INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzio stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m3,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,
- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

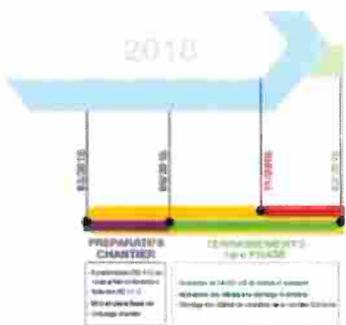
Site ENGIE du Loretto

Le site de stockage de butane qui alimente Ajaccio, et ses 16.000 clients est un site Séveso.

La réglementation impose aux sites SEVESO de calculer les zones de dangers créées par leur activité industrielle, et de les maîtriser par des mesures notifiées par les Préfets de Région.

Ce projet libèrera une zone foncière sur la ville d'Ajaccio, zone actuellement gelée.

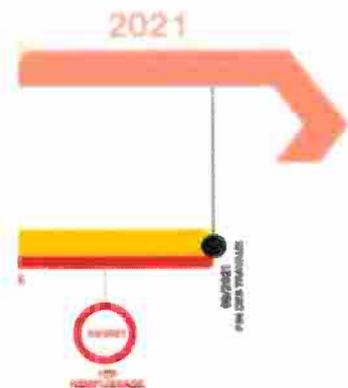
Le projet consiste ainsi à construire à côté du site actuel, une nouvelle installation sur base de deux nouvelles sphères encoffrées dans des silos bétons remplis de sable.



<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-2018/>



<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-20192020/>



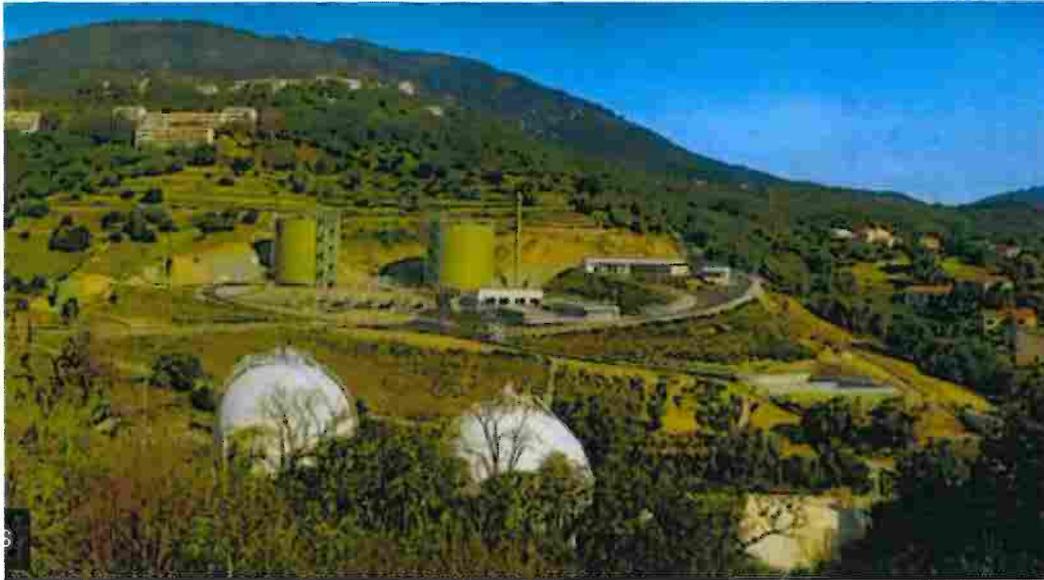
<https://gpl.engie.fr/vos-services-en-corse/projet-nouvelle-station-gaz-du-loretto/site-loregaz-2021/>

ENGIE a profité de ce projet pour substituer du propane au butane, gaz en voie de disparition sur ces usages. Ce changement sera transparent pour les clients en air butané, qui ne verront aucune différence au quotidien.

Les études d'ingénierie de base et toutes les démarches administratives ont abouti fin 2016. Après un appel d'offres, le groupement d'entreprises SPAC/BOUYGUES/GELDOF/VENDASI a été sélectionné pour réaliser ce projet. ENGIE, maitrise d'ouvrage, s'appuie sur Tractebel France comme Assistant à Maître d'Ouvrage.

Les travaux ont débuté au mois de mai 2018 et se sont terminés fin 2021.

La mise en service et l'arrêt des anciennes cuves ont été effectifs le 4 mars 2022.



Dans le cadre de ce projet, des mesures de préservation de l'environnement ont été mises en place avec notamment la mise à disposition par la ville d'Ajaccio d'une emprise de plus de 20ha à Vignola et à la Sposata. A ce titre, une convention tripartite entre Engie, le CENC et la ville d'Ajaccio a été signée en novembre 2017.



De plus, LOREGAZ a permis un partenariat avec la Ville d'Ajaccio pour le projet « Mare e Terra »

Sur ce parcours cyclo-touristique, qui relie les Sanguinaires aux Milelli, ENGIE a réalisé cinq aménagements dont des accès, un bassin de récupération d'eaux de ruissellement pour sécuriser la piste, la remise en état du mur de soutènement au niveau du terrain de football du quartier du Castelluccio, et un « point de vue » surplombant LOREGAZ. L'objectif de ce dernier est d'informer

les visiteurs des actions d'ENGIE en matière de restauration des restanques et de préservation de l'environnement.

ITINÉRAIRE CYCLOTOURISTIQUE MARE E TARRA



VI. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Les Comités de Pilotage des deux sites Natura 2000 de Capo di Feno et du Ricanto ont eu lieu en décembre 2021. Ils ont permis de faire le bilan des actions faites et en cours, de programmer les actions à venir :

- la ville d'Ajaccio conserve la présidence des Comités de Pilotage et la Collectivité de Corse reste la structure porteuse et animatrice, pour les deux sites ;
- le site du Ricanto va faire l'objet d'une révision de son Document d'Objectifs et un groupe de travail sera en charge d'une réflexion sur le nettoyage des plages ;
- les principales actions à venir pour le site de Capo di Feno concernent la protection du balbuzard par une charte, le développement des sentiers de randonnée et des moyens de lutte contre l'incendie et la lutte contre l'érosion de la plage de Minaccia.

En matière de qualité des eaux de baignade : quinze plages du territoire font l'objet d'une gestion active :

- Par la mise en œuvre de profils de vulnérabilité des zones de baignade qui permettent, par une meilleure connaissance du contexte et de l'environnement de chaque zone de baignade, de réduire les risques de pollution ;
- Par la préparation des saisons estivales par un groupe de travail pluridisciplinaire regroupant toutes les Directions concernées, pour notamment programmer les actions préventives nécessaires en matière de gestion des réseaux pluviaux ;
- Par des contrôles sanitaires officiels dont la fréquence est doublée par rapport aux exigences réglementaires.

Ainsi, en 2021, la qualité des eaux a été très satisfaisante tout au long de la saison, avec seulement deux situations ayant entraîné des recontrôles avec interdiction temporaire de baignade de deux jours

- L'arbre et le végétal en ville.

Dans le respect de la réglementation, la Ville d'Ajaccio s'est appuyée sur les données scientifiques et les retours d'expériences pour actualiser son plan de lutte 2021-2023 contre le charançon rouge du palmier afin de pérenniser l'utilisation et de combiner de plusieurs moyens de lutte, d'introduire l'utilisation des traitements les plus récents et de concentrer les moyens de lutte les plus contraignants sur les palmiers emblématiques du Périmètre Site Patrimonial Remarquable.

La volonté de végétalisation de l'espace urbain s'est également traduite en 2021 par le lancement d'une étude de végétalisation appuyée par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. En outre, la prise en compte de la biodiversité dans les projets urbains communaux passe désormais au premier plan avec l'intégration d'arbres d'alignements et de végétation d'accompagnement dans les projets de réfection de boulevards urbains (Cours Napoléon, Rocade, traversée de Mezzavia) et avec la multiplication de projets intégrés type écoquartiers (Miséricorde, Finosello).

Le site du Casone compte parmi les plus visités d'Ajaccio, il fait l'objet d'une campagne de requalification depuis 2019. Il est considéré comme un parc à composante patrimoniale, ses travaux comportent 3 axes majeurs :

- La remise en état des cheminements piétons et de l'esplanade,
- La mise en valeur du site par la lumière, la table d'eau et la pergola
- Les aménagements paysagers avec replantation de l'intégralité des espaces à l'arrière de la statue de Napoléon Bonaparte.

Enfin, la pépinière municipale a pu inaugurer le fonctionnement de sa nouvelle serre de production végétale en milieu d'année 2021. La capacité de production va se faire progressivement, mais les premières plantes, intégralement élevées depuis la graine à la pépinière, ont été plantées à l'automne 2021.

L'objectif de la ville est d'avoir par le biais de bouturages et de semences plus de plantes pour les espaces publics de la ville. Diversité, extension des espaces, plantes adaptées... la pépinière concoure entièrement à la politique de développement durable de ville.

- En matière de lutte contre les rongeurs :

- La lutte intégrée se met en place progressivement, pour prioriser des moyens de maîtrise des populations de rats ne nécessitant pas de recours aux rodenticides : protection des sources de nourriture et d'eau, gestion des déchets, entretien des bâtiments, voiries et réseaux...
- Des essais de nouveaux produits écologiques sont en cours pour éviter un recours systématique aux molécules anticoagulantes traditionnelles.

Concernant l'érosion du littoral : la ville a entrepris dès le début de l'année 2019 une analyse de la situation particulière de la plage de Saint François. En effet cette plage a montré ces dernières années des signes inquiétants de dégradation, au point que lors de la tempête Adrian les fondations du mur de soutènement du boulevard Lantivy ont été affouillées, impliquant une fermeture totale de la circulation pendant plusieurs semaines.

L'analyse menée a conduit à élaborer un cahier des charges d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour l'exercice d'une Maîtrise d'œuvre, incluant l'ensemble des études ainsi que le suivi des travaux de protection de cette portion du littoral. Ces marchés attribués en 2021 en 2 lots (lot 1 : études environnementales, Lot 2 : maîtrise d'œuvre) s'établissent à 494.335€HT. Les travaux sont estimés entre 3M€HT et 6M€HT en fonction de l'ampleur du rechargement en sable à déterminer par les études. Ce dossier fait l'objet de deux demandes de subvention, l'une sur le

programme Feder 2021, l'autre au PTIC. Les études ont été financées par le PTIC, à hauteur de 268.092€HT. La démarche conduite en totale collaboration avec les services de l'Etat a donné lieu également à une réunion avec les services de l'OEC, et s'inscrit parfaitement dans la stratégie régionale décidée par ce dernier. Elle peut donc avoir valeur de modèle de protocole pour la conduite d'opérations similaires sur le bassin ajaccien ou au niveau insulaire. Les études des deux lots se développent normalement et devraient aboutir à l'élaboration d'un dossier d'autorisation environnementale dans le courant du premier semestre 2022. Celui-ci comportera l'analyse comparée des différentes solutions pouvant être mises en œuvre.



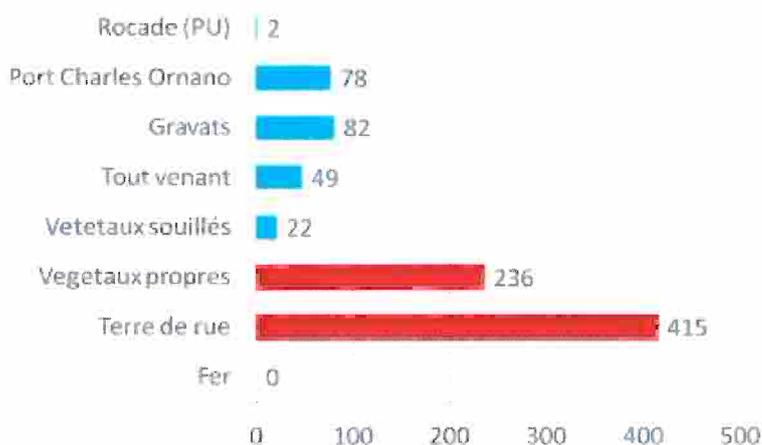
VII. UNE GESTION INTERNE QUI INTEGRE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

1. Le tri des déchets est au cœur des préoccupations de la ville : déchets de chantiers, déchets verts, papier, déchets électriques... le quai de transfert situé à RANUCCHIETTO fait l'objet d'une gestion très attentive.

Plus de 884 tonnes de déchets ont été récupérés au quai de transfert dont 29% de déchets verts réutilisables et 47% de terre de rue.

REPARTITION DU TONNAGE PAR TYPE DE DECHETS 2021

Sur 884 tonnes de déchets, la **terre de rue** est omniprésente avec près de 415 tonnes, suivi par les **végétaux propres** avec 236 tonnes



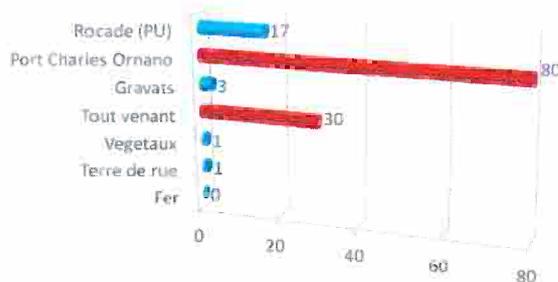
De multiples opérations coup de poing sont menées sur différents secteurs de la ville. Les éléments collectés sont tous triés.

En 2021 une opération nettoyage du Port Charles Ornano a été effectuée qui a engendré 80 locations de bennes tout venant.

REPARTITION DES LOCATIONS ANNUELLES HORS QUAI 2021

Les locations extérieures sont majoritairement représentées par les déchets du Port Charles Ornano: 80 locations sur un total de 130

Les locations et traitements de déchets induits par le Port Charles Ornano ont été réglés sur le budget de la régie autonome du Port (crédit FEDER)



2. Matériels roulants

La ville a poursuivi en 2020 et 2021 sa politique renouvellement des matériels roulants par l'acquisition de véhicules neufs dont répondant aux dernières normes environnementales et ainsi moins polluants. Depuis 2020 l'intégration de véhicules hybrides dans la flotte est effective.

La ville a poursuivi en 2021 sa politique renouvellement des matériels roulants par l'acquisition de véhicules neufs dont répondant aux dernières normes environnementales et ainsi moins polluants

par l'intégration de 3 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2021 en attente livraison)

3. Fournitures.

- - Acquisition par le magasin d'une presse à cartons, plastiques permettant de faciliter leur stockage puis leur évacuation et leur tri.
Grâce à ce compacteur, nous réalisons des gains de place et d'argent tout en adoptant une politique de recyclage avancée.
- Mise en place au parc auto d'un container à pneus permettant de stocker l'ensemble des pneus usagés générés par le Parc Auto et permettant leur transfert vers des sites de traitement (marché avec environnement services).
- Fourniture de gourdes réutilisables aux équipes de terrain lors de période estivale, réduisant les déchets de bouteilles plastiques générés par la ville.

VIII. ECOLES, CRECHES

VIII.1. Vie scolaire

1) Objectif environnemental :

a) Gestion des déchets :

-Le tri du papier est effectif dans toutes les écoles tant sur les temps scolaires que périscolaires.
- Sur les temps périscolaires, la valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés : créations artistiques à partir d'objets et de matériaux de récupération,
- Une action en partenariat avec le SYVADEC et intitulée « étude pour l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire », est menée avec le personnel communal depuis quatre ans. Cette action s'inscrit dans un programme plus large impliquant l'Education Nationale (programme Eco Ecole). Au niveau des cantines, les interventions du SYVADEC se déroulent de la manière suivante :

- définition des matériels nécessaires au tri des bios déchets,
- diagnostic pour qualifier et quantifier les pertes et gaspillage alimentaire,
- élaboration d'un plan d'actions pour identifier les pratiques vertueuses et les leviers de réduction des pertes et gaspillage,
- mise en œuvre des préconisations des plans d'actions : réduction du gaspillage de pain : les pains individuels ne sont plus distribués en maternelle. Le choix s'est porté sur des baguettes coupées à la demande. Le pain restant est consommé lors du goûter.

Des rendez-vous sont programmés sur les sites de restauration entre le SYVADEC et les agents de restauration. A cette occasion, des outils pédagogiques sont remis aux personnels et aux enfants afin de les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Dans le prolongement des programmes Eco Ecole mis en place par le SYVADEC, la DEVS a élaboré avec le diététicien du Service Restauration, le cahier de charges d'une formation destinée aux personnels œuvrant dans les cantines, afin de les sensibiliser aux prescriptions du GEMRCN (grammages recommandés notamment) et ainsi leur permettre de réfléchir voire modifier leurs pratiques professionnelles au quotidien. Toutes les équipes périscolaires ont bénéficié de deux sessions de formation.

- En décembre 2020, une rencontre avec la CAPA a permis d'évaluer la faisabilité d'une collecte des emballages dans les cantines scolaires et les cuisines de production. L'ensemble des besoins a été recensé, intégrant les contraintes organisationnelles et matérielles pour chaque structure.

La CAPA organise la logistique technique du ramassage des déchets sur les 30 sites de restauration scolaire sur les 8 centres aérés et sur les 3 cuisines de production. Les sites sont ainsi dotés d'un container jaune pour la collecte des déchets recyclables.

La collecte des bio déchets qui présente des particularités techniques est, quant à elle, effective sur certains sites et est en cours de mise en œuvre sur les autres.

- Le mobilier scolaire hors d'usage est transporté à la déchetterie du Stiletto pour revalorisation éventuelle.

b) Alimentation durable

- Des produits BIO soit 10 % sont proposés chaque mois dans les menus des cantines scolaires,
- Un menu végétarien est proposé aux enfants une fois /semaine

2) Objectif social : lutter contre la pauvreté et les inégalités

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners. Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La Ville d'Ajaccio a renforcé cette année cette action en offrant aux élèves des écoles maternelles situées en REP un petit déjeuner complet et équilibré.

VIII.2. Petite Enfance

L'adoption d'une démarche écologique dans les crèches permet :

- *D'améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,*
- *De sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,*
- *D'associer les parents au projet.*

Les pratiques éco-responsables mises en place dans les crèches

Les repas :

Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes. Certains produits bio font partie désormais des menus.

L'eau du robinet est la boisson privilégiée pour les plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.

Gaspillage alimentaire :

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions.

La gestion des déchets :

La CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur les 8 crèches et la cuisine centrale pour une mise en place de tri sélectif.

Chaque site sera doté d'un container jaune pour les déchets recyclables et d'un container pour les biodéchets.

Formation :

*Le personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques pour économiser l'eau et l'énergie.
Initiation aux « bons gestes » concernant l'aération des salles d'accueil pour lutter contre la pollution de l'air intérieur.*

Eveil et sensibilisation de l'enfant à la nature :

La création d'un potager sur les sites de Mezzavia et du Parc Berthault permet aux enfants de développer les cinq sens et les sensibilise au respect de la nature.

Achat de matériel et de mobilier :

*-les matériaux éco - responsables (sans phtalates et sans formaldéhydes) et les bois issus de forêts éco-gérées sont privilégiés,
- les commandes sont groupées afin de réduire l'impact des transports sur l'environnement.*

Sensibilisation des familles :

Les membres du réseau de professionnels Petite Enfance organisent des campagnes d'information dans le domaine de la promotion de la santé : propreté et hygiène de l'enfant, pollution de l'air, gaspillage alimentaire, semaines nutrition-santé...

VIII.3. Accueils de Loisirs

L'éducation à l'environnement est mise en œuvre dans les accueils de loisirs sur le temps extrascolaire.

La valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés :

- ✓ Mise en place d'espaces de récupération de cartons, papiers et plastiques,
- ✓ Actions de terrain menées avec les enfants pour le recyclage de matériaux,
- ✓ Utilisation d'un composteur à L'ALSH de Baléone. Les enfants sont sensibilisés à la réutilisation des composants des menus et le compost obtenu est utilisé au sein du jardin pédagogique de BALEONE
- ✓ Jardins pédagogiques à Saint Jean et Baleone, travail sur les saisons, les légumes et les plantations d'aromatiques.
- ✓ Mise en place d'ateliers de fabrication d'éponges réutilisables sur l'ensemble des sites dans le cadre des « ALSH APPRENANTS »

Chaque Accueil de Loisirs assure des formations auprès du public afin de les initier aux « ECO-GESTES » : extinction des lumières, économie d'eau...

A terme, un « coach vert » sera désigné sur les ALSH afin que les actions soient pérennisées dans le temps.

Des actions de « nettoyage » de plage ont été menées avec la participation des enfants des Accueils de Loisirs Maternels de la Résidence des Iles et de Baleone, en partenariat avec le service propreté de la Ville et la CAPA.

Les projets pédagogiques des ALSH étant en cours d'évaluation, des objectifs pédagogiques relatifs au développement durable sont prévus pour l'ensemble des structures d'accueil.

IX. DEPLACEMENTS URBAINS ET AMENAGEMENTS

- La réduction des déplacements est toujours un objectif mais s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'étendue du territoire communal et de l'éclatement des services et des équipements.

La ville a participé activement à l'élaboration du Plan de Déplacements urbains par la CAPA.

Elle met en œuvre dans le cadre d'un plan pluri annuel d'investissements des actions d'amélioration du cadre de vie et notamment des trottoirs ce qui permet d'améliorer les conditions de circulation des piétons et donc de réduire l'usage de la voiture à l'intérieur d'un quartier.

L'accessibilité se trouve améliorée chaque année dans les quartiers mais le retard est important à l'échelle de la ville. La mise en œuvre de l'ANRU aux cannes et aux Salines permet d'offrir à 2

quartiers de nouvelles possibilités de déplacement à pied et en 2 roues avec la mise en œuvre de pistes cyclables.

Enfin, en 2018, la ville a finalisé le projet de Poste central de régulation de trafic et sollicité des subventions au titre du FEDER (1,9M€HT). Ce projet qui a pour objectif de mettre en place un système intelligent de régulation des feux tricolores avec comme objectifs principaux :

- réguler le trafic et améliorer les conditions de circulation
- mettre aux normes les traversées piétonnes et faciliter les circulations piétonnes
- prioriser le passage des bus aux différents carrefours à feux

Ce système informatique et ces travaux vont dans le sens de réduire l'impact des circulations automobiles (moins d'émission de carbone et de particules fines par réduction des embouteillages, de favoriser le passage du bus et augmenter la part du transport collectif dans le trafic, de faciliter et sécuriser les circulations piétonnes. Impacts réduits sur la santé et la qualité de l'air.

La procédure d'appel d'offre a permis d'attribuer les marchés dans le courant du second semestre de l'année 2020 pour un démarrage opérationnel prévisible en début d'année 2021.

- La ville a poursuivi en 2020 sa politique renouvellement des matériels roulants par l'acquisition de véhicules neufs dont répondant aux dernières normes environnementales et ainsi moins polluants. En 2021 plusieurs acquisitions sont prévues :

- **Intégration de 2 véhicules hybrides dans la flotte (programme d'acquisition 2020)**
- **Acquisition d'un camion électrique pour le service des Cimetières (programme d'acquisition 2020)**
- **Acquisition de 10 vélos électriques à destination des agents. Ces vélos seront mis en pôle dans les différentes DGA (Hôtel de ville, DGST, DGA PSP, DGA DSCSVQ) programme d'acquisition 2020)**

La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). La ville a procédé en 2019 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable, de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser la qualité de l'air en milieu urbain, la Ville d'Ajaccio souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

La multiplication des bornes doit permettre d'augmenter le nombre de véhicules propres utilisés au quotidien à Ajaccio, en facilitant l'accès des usagers aux dispositifs de recharge, notamment pendant les horaires de travail.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électrique dans les flottes d'entreprises,

Une étude a été menée en 2019 pour l'installation de 10 bornes de recharge électrique. Afin que ce projet puisse aboutir, la Commune bénéficiera de la prime ADVENIR.

En 2020, suite à un avis d'appel public à la concurrence, la Ville a permis l'installation de stations de trottinettes en free floating afin de poursuivre le développement de la mobilité douce.

Dès le départ, l'enjeu était de réussir à faire cohabiter véhicules à moteur, piétons, vélos et trottinettes. Une réflexion juridique et technique a donc été engagée pour offrir le meilleur service tout en sécurisant l'exploitation.

Au terme de ce travail collaboratif entre les services de la Ville et de la CAPA, la toute jeune société E-più, issue de l'accompagnement de la SPL M3E, a été sélectionné pour exploiter les 7 emplacements mis à disposition.

La voirie urbaine : enjeu pour le développement durable

Le siècle dernier a été marqué par le développement de l'automobile qui en quelques décennies est devenu le mode prépondérant de déplacement.

Une place prépondérante de l'espace public urbain est dévolue à l'automobile qui de plus, va empiéter sur des espaces réservés à d'autres usagers, à laquelle sont associées pollution, nuisances et insécurité

Voies largement dimensionnées, stationnement sur trottoirs, l'automobile envahit l'espace public urbain au détriment des autres usagers.

Au-delà de ces considérations, réchauffement planétaire, raréfaction des énergies fossiles, envolée des prix des carburants, santé publique, demande sociale de sécurité et d'urbanité sont autant de facteurs qui exigent de penser autrement l'aménagement de la voirie urbaine.

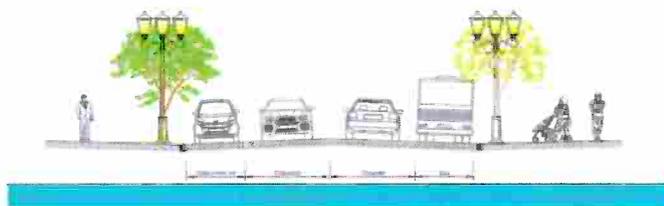
Les enjeux sont considérables et concernent les trois sphères du développement durable.

- Enjeux environnementaux:
 - o Émissions de CO2 dues à la mobilité urbaine,
 - o Pollution de l'air,
 - o Consommation des ressources non renouvelables
 - o Vulnérabilité des voies et des réseaux urbains
- Enjeux économiques :
 - o L'efficacité des transports des personnes et des marchandises est indispensable à l'ensemble de l'activité économique ;
 - o L'aménagement des voiries urbaines pèse dans le secteur des travaux publics,
- Enjeux sociaux :
 - o Intégration de tous à la vie urbaine et économique,
 - o Accidents de la circulation
 - o Développement des modes alternatifs entraîne une activité physique favorable.

La ville durable nécessite des voiries adaptées à ces nouveaux enjeux, faisant la place qui leur revient aux modes de déplacement alternatifs au véhicule individuel motorisé, et plus généralement répondant mieux aux besoins d'une vie urbaine plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio a développé des actions importantes d'aménagements urbains ou d'équipement en faveur du développement durable.

IX-1 Aménagements urbains



Travaux d'aménagement de la traverse de Mezzavia

La traversée de Mezzavia, route territoriale n°22 est une artère urbaine très dégradée. Les trottoirs sont insuffisants ; les plantations inexistantes et l'éclairage public totalement obsolète.

Le projet d'aménagement qui a débuté en mars 2021 concerne la section comprise entre le giratoire d'Acqualonga et le giratoire d'Afa, soit une longueur d'environ 700 ml. Il a pour objet de

réaliser les trottoirs accessibles PMR, une piste cyclable double sens de circulation, recalibrer la chaussée et créer des stationnements, remplacer l'éclairage public et aménager des espaces verts, poser un réseau d'eaux pluviales.

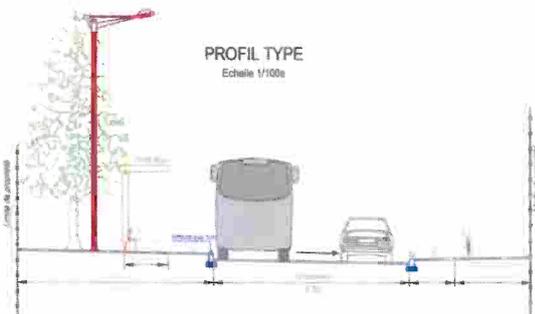
Cet aménagement s'inscrit totalement dans le projet de voirie durable prenant en compte le développement des modes de déplacement doux.

De multiples objectifs sont visés :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Fluidifier le trafic en entrée d'agglomération
- Organiser et réglementer le stationnement
- Favoriser l'accès aux commerces, services et administrations
- Redonner un caractère urbain à la voie

Le coût de l'opération est évalué à **3,74 M€ TTC**, dont :

- 150 000 € pour l'éclairage public,
- 200 000 € pour les aménagements paysagers,
- 80 000 € environ pour la piste cyclable.



Espaces verts : plantation d'arbres (frênes et oliviers) et zones arbustives.



Les travaux doivent se terminer en juin 2022.

IX-2 Itinéraires vélos

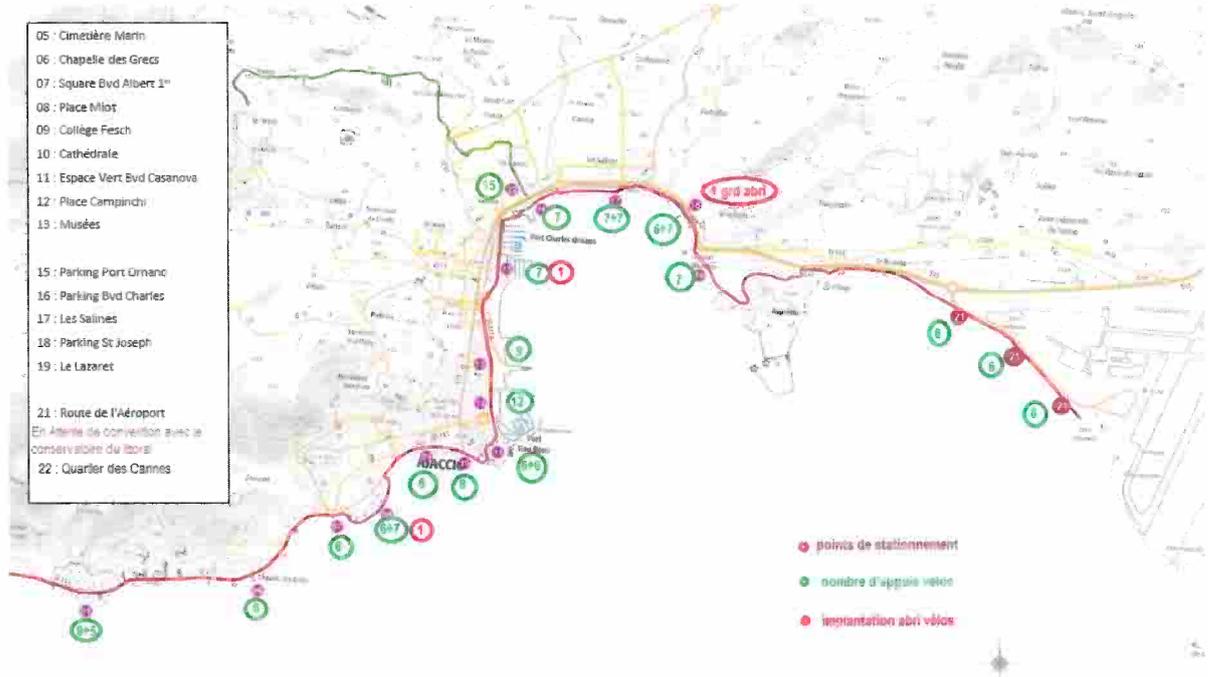
La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). La ville a procédé en 2019 et 2020 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot pour un montant de 245 000 € TTC.

Ceci afin de matérialiser cet itinéraire par des aménagements et des équipements sur 27 points de stationnements.



SITUATION POINTS DE STATIONNEMENT 2/2

166 appuis vélos + 3 abris implantés dans cette zone à la date du 28/05/2020



IX-3 Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable, de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser la qualité de l'air en milieu urbain, la Ville d'Ajaccio souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

La multiplication des bornes doit permettre d'augmenter le nombre de véhicules propres utilisés au quotidien à Ajaccio, en facilitant l'accès des usagers aux dispositifs de recharge, notamment pendant les horaires de travail.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électrique dans les flottes d'entreprises,

La ville doit installer 8 Bornes doubles de 7 kva qui seront implantées aux endroits suivants :

- Parking Mezzavia,
- Parking Salines,
- Avenue Jean-Jérôme Levie,
- Boulevard Lantivy,
- Hôtel de Ville,
- Parking Diamant,
- Rocade,
- Parking du Loretto.

Les 8 emplacements sont situés sur la commune d'Ajaccio. Sept seront des bornes accessibles au public sur voirie et la borne implantée devant l'Hôtel de Ville sera une borne pour employés ou flottes d'entreprise sur parking privé (cf. cahier des charges programme avenir en annexe 2). Ces bornes seront raccordées à un comptage qui leur sera propre. La Ville a fait le nécessaire auprès d'EDF afin que ces derniers installent des coffrets électriques aux endroits indiqués.

Le montant des travaux s'élève à 125 000 €TTC.

Pour l'aider à financer l'installation de ces bornes la Ville pourra compter sur la prime ADVENIR pouvant s'élever jusqu'à 40%.

A ce jour 6 bornes ont été installées et sont opérationnelles.

Parallèlement à cette démarche, la ville a délivré à une entreprise privée, via une procédure de mise en concurrence, 8 AOT pour l'installation de bornes de recharge rapide (22kva) sur l'agglomération. Les implantations sont prévues :

- Parking St Joseph,
- Port Charles Ornano
- Secteur Castel Vecchio
- Rocade (parking Magnolia)
- Parking du Casone
- Parking bord de mer parc Berthault
- Parking cimetière marin
- Parking communal de Santa Lina

Actuellement le prestataire étudie la faisabilité avec EDF et le début des travaux est prévu pour le printemps 2022.

En outre, la ville, par voie de mise en concurrence, a délivré en 2021, pour une durée de 15 années une autorisation d'exploitation du domaine public pour l'installation de bornes (IRVE) sur les sites suivants :

- Parking St Joseph,
- Port Charles Ornano
- Secteur Castel Vecchio
- Rocade (parking Magnolia)
- Parking du Casone
- Parking bord de mer parc Berthault
- Parking cimetière marin
- Parking communal de Santa Lina
- Les bornes sont en cours de déploiement.

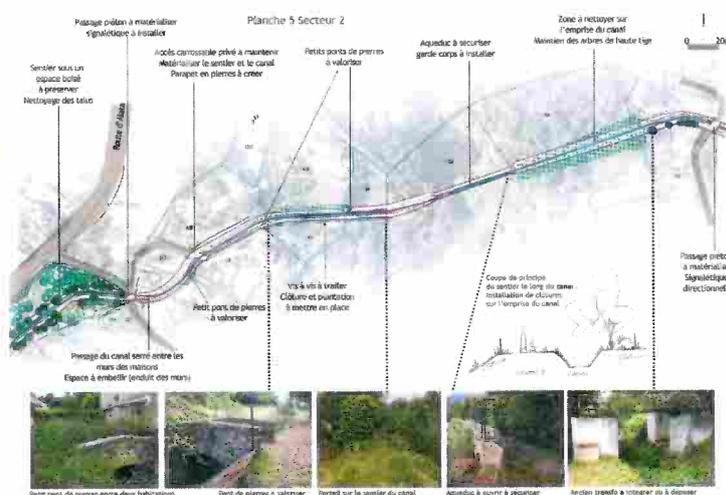
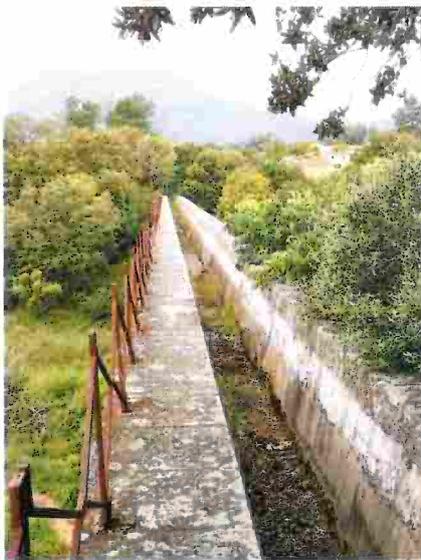
IX-4 Aménagement de voies vertes

Le Canal de la GRAVONA est un ouvrage d'art faisant partie du domaine public de la Ville permettant le détournement d'une partie des eaux de la rivière GRAVONA.

Le Canal, à ce jour, est complètement hors d'état de fonctionnement. En 2020, par la suite une étude de faisabilité du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Corse du Sud pour la création d'un sentier le long du Canal de la GRAVONA en traverse de la Commune d'AJACCIO a été portée par la CAPA en coopération avec la Ville d'AJACCIO. Un découpage du linéaire en 4 secteurs a été privilégié.

Une première phase de travaux est envisagée en 2023, après des études de maîtrise d'œuvre qui seront menées en 2022 (consultation prévue au premier semestre 2022).

Le montant des travaux de cette première phase s'élève à 292 108 € TTC, financé par la fondation du patrimoine et la collectivité de Corse.



Par ailleurs, la ville d' Ajaccio financera en 2021 et 2022 pour 565 000 € HT, une partie des travaux de création d'une voie verte entre le Trottel et le cimetière du Caniccia, dans le cadre d'une Co-maitrise d'Ouvrage avec la collectivité de Corse

IX-5 Création de jardins familiaux dans le quartier des Jardins de l'Empereur

Dans le cadre de la politique de la ville et dans une dynamique de développement durable du territoire, des jardins familiaux ont été réalisés dans le quartier des Jardins de l'Empereur et ont pu être livrés en avril 2021.

Cet aménagement paysager a notamment permis la création d'un nouveau lieu de vie sociale. Outre la fonction de jardinage, cet espace a une vocation d'espace public de promenade, ouvert à tous.

A la faveur d'un remodelage du relief, les travaux ont consisté en la réalisation de parcelles de jardinages (y compris parcelles accessibles aux personnes à mobilité réduite), de deux locaux techniques (sanitaires et stockage) et de cheminements et espaces publics.

Cet aménagement a intégré :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation des locaux techniques et des dispositifs de recueil et d'exploitation des eaux de pluie pour l'arrosage des jardins.
- Compostage des déchets issus du jardinage

- La construction de deux locaux collectifs dont un PMR, avec pergola
- la réalisation de 19 parcelles individuelles et d'une parcelle collective
- La réalisation d'une serre.
- La création d'allées ombragées et éclairées

Les travaux ont débuté en juin 2020 et se sont achevés en 2021. Le coût de l'opération a été de **530 000 € TTC** financés à 80 % par le CPER Etat/région.

Les habitants, à travers le conseil citoyen, sont associés au projet depuis sa conception. Ces derniers ont constitué une association en vue de l'animation de ce nouvel équipement.

IX-6 Redynamiser le cœur de ville par l'aménagement durable

La qualité urbaine de la ville d'Ajaccio s'est très largement dégradée depuis plusieurs décennies.

Parmi les éléments forts du diagnostic porté sur la situation du cœur de ville, on rappellera :

- Un niveau d'intervention urbaine sur l'espace public en cœur de ville globalement faible depuis plusieurs décennies en cœur de ville.
- Une homogénéisation des traitements d'espaces au sol sans recherche architecturale et urbanistique affirmée.
- Un encombrement anarchique de l'espace public par la voiture.
- Des éléments majeurs du Patrimoine historique et culturel non mis en valeur.

Face à ces éléments une stratégie d'action a été élaborée. Elle consiste :

- A libérer l'espace public au service des habitants et des chaland,.
- A remettre en valeur des éléments majeurs du patrimoine dans la ville.
- A développer une démarche de marketing territorial autour de la figure tutélaire historique que représente Napoléon au cœur de la ville impériale.
- A fournir l'accès aux équipements et services publics

Cette stratégie se traduit par de multiples actions réalisées :

- Aménagement de la place Campinchi,
- Réappropriation de la citadelle Miollis,

Ou en cours :

- Etudes de piétonisation de la ville génoise,
- Etudes de préfiguration de la requalification de la place du diamant, extension et rénovation du parking,
- Etudes de programmation pour la création d'une base nautique et requalification de la place Miot,
- Réhabilitation de la caserne Grossetti,
- Etude de programmation pour la création d'un musée Napoléonien et d'une reconstruction de l'hôtel de ville,
- Aménagement du Casone,

Requalification de la place du diamant, extension et rénovation du parking.

Au cours de l'année 2021, une étude préliminaire concernant le réaménagement de la place a été réalisée permettant d'établir une analyse du site, de mener une concertation locale et d'arrêter les orientations d'aménagement

La place De Gaulle, aussi appelée la place du Diamant, est située en un point stratégique de la ville, le long d'axes de circulation principaux. Offrant une vue magnifique sur le golfe d'[Ajaccio](#), elle est la principale place piétonne d'Ajaccio. D'une surface d'environ 1.7 ha, elle représente un espace urbain emblématique de la ville.

Cette place possède aussi une forte dimension patrimoniale avec la présence d'un monument érigé sous le Second Empire, pour honorer la gloire de Napoléon 1er et de ses frères. Ce dernier est représenté en statue de bronze sur un cheval, toujours vêtu à la romaine. Il est entouré de ces frères, Joseph, Louis, Lucien et Jérôme, statues en pieds de granit rose.

Elle accueille tout au long de l'année des événements festifs.

Réaménagée dans les années 80, fortifiée en 2017 au niveau de la place, elle ne correspond plus aux besoins actuels et ne cadre pas avec la dimension souhaitée pour Ajaccio par la Municipalité.

Le parking du Diamant, situé sous la place De Gaulle, a été construit dans les années 80.

D'une capacité de 630 places, il représente la principale offre de stationnement en cœur de ville de par sa position privilégiée.

Il est souvent saturé, il ne correspond plus aux standards d'un équipement public de qualité.

A l'instar de la place Campinchi rendue aux piétons, d'autres projets d'aménagements prévoient de restituer de l'espace public aux ajacciens, comme la piétonisation de la vieille ville. Ainsi l'extension du parking Diamant permettra d'augmenter l'offre de stationnement, l'extension du parking présente un caractère hautement prioritaire pour notre ville.

L'objectif est par conséquent d'améliorer le confort de la population tout en créant 200 places de stationnement supplémentaires.

Principes d'aménagement

Les objectifs principaux du projet :

- augmenter la capacité du parking du Diamant de 200 places environ sous l'avenue de Paris et l'avenue Eugène Macchini, et mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité le parking existant ;
- requalifier la place du Diamant (place De Gaulle) en parc urbain, en intégrant une fontaine, des espaces verts et différentes activités tout en maintenant un espace modulable pour les manifestations diverses. Cette requalification de la place doit tenir compte des objectifs et contraintes d'exploitation du parking à rénover (ascenseurs...).

L'esprit initial de l'aménagement de la place doit être retrouvé afin de retrouver une forme de convivialité des espaces publics ; les perspectives vers la mer et les transparences doivent être mises en valeur.

L'aménagement de la place doit se faire en lien avec le parking, avec l'avenue de Paris et l'avenue Eugène Macchini, ainsi qu'avec le front de mer.

L'objectif est de créer un lieu convivial arboré et frais.



Le principe général de la création d'un parc urbain en ville a été retenu tenant compte de l'extension du stationnement souterrain et des conséquences sur les espaces végétalisés existants ainsi que sur les effets d'îlot de chaleur urbaine que celui-ci entraîne.

L'objectif général du scénario proposé est de renforcer la trame verte et bleue, de minimiser l'îlot de chaleur urbaine, de valoriser les énergies renouvelables et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce projet d'un coût global de 18.1 M€HT, fera l'objet d'un marché de conception réalisation qui sera lancé en avril 2022, pour une réalisation qui débutera en fin 2023 et sera livré fin 2025.

Etudes de programmation pour la création d'une base nautique et requalification de la place Miot.

La fin de l'année 2021 a également permis de lancer une étude préliminaire concernant le réaménagement de la place Miot, la création d'une base nautique et la requalification du littoral St François.

Cette étude permettra d'établir une analyse du site, de mener une concertation locale et d'arrêter les orientations d'aménagement.

Cette opération est inscrite dans la déclaration d'intention signé le 4 mars 2021, par Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de Corse.

X. RESPONSABILITE SOCIALE ET VILLE INCLUSIVE

L'objectif de l'action municipale dans les quartiers populaires est de construire une ville solidaire et durable qui prend en compte les dimensions sociales, culturelles et sportives.

Dans ce cadre, l'action municipale s'est orientée vers la constitution d'un véritable maillage communal des structures de proximité en favorisant :

- La promotion des Maisons de Services Publics (l'une d'entre elles est labellisée France Service),
- La réhabilitation des infrastructures sportives,

- Le renforcement d'un dispositif de réussite éducative performant, avec l'obtention du label « cité Educative » et l'accroissement du nombre de dispositifs d'aide aux devoirs,
- Une présence renforcée dans les quartiers à travers les centres sociaux et les médiathèques, afin de favoriser la cohésion sociale et de promouvoir la culture,
- Un effort particulier pour promouvoir la langue corse, vecteur de lien social.

La municipalité s'est attachée à développer une offre de services diversifiée à destination des usagers en favorisant l'accessibilité des habitants aux Services Publics municipaux. Il s'agit de rapprocher le service public du citoyen et d'éviter des déplacements inutiles vers l'hôtel de ville.

La lutte contre la fracture numérique est une condition de l'accès au droit, aussi un dispositif cofinancé par l'Europe (FEDER dans le cadre des Investissement Territoriaux Intégrés) a permis à nos agents de soutenir la population éloignée des technologies de l'Information.

L'accès à la culture pour tous est l'un des axes de la politique de la municipalité dans les quartiers. Cet objectif, soutenu financièrement par le contrat de ville, se traduit notamment par un programme d'activités culturelles dans les médiathèques et les centres sociaux proposé tout au long de l'année, participant au développement de la démocratisation culturelle.

Le Programme de Réussite Educative de la ville d'Ajaccio promeut une logique d'égalité des chances. Il agit en complément de tous les dispositifs de droit commun existant, en partenariat, sans se substituer à aucun. Sa spécificité est d'agir, de manière personnalisée, sur tout ce qui peut empêcher un enfant de réussir à l'école, par une prise en charge globale et systémique de la famille. Il intervient auprès de 350 enfants dans les quartiers populaires d'Ajaccio (SALINES, JARDINS DE L'EMPEREUR, CANNES, ST JEAN, LORETTO et PIETRALBA et BODICCIONE). Son action, reconnue par l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, constitue l'un des piliers du contrat de ville, et a permis à Ajaccio d'être intégrée dans le programme national intitulé « réussite éducative ».

La Ville d'Ajaccio est considérée comme pionnière en matière de promotion de la langue corse notamment en faveur du public de la petite enfance qui fréquente l'une des 8 crèches municipales. Un agent du service intervient dans les crèches et assure une présence linguistique hebdomadaire destinée à la fois aux enfants et aux auxiliaires puéricultrices qui y travaillent. Le service intervient également au sein des ALSH (mercredi et vacances scolaires) pour proposer des activités linguistiques ludiques.

Il convient également de mentionner le travail collaboratif et efficace réalisé par les services municipaux avec les conseils citoyens des deux quartiers prioritaires (Salines et Jardins de l'Empereur) afin de répondre aux attentes de la population et de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers populaires.

L'ouverture d'une annexe du centre social des Salines située place Jean Casili a permis de porter l'action municipale (soutien scolaire, aide aux administrés, partenariat avec la PMI, le GRETA...) au cœur de ce quartier prioritaire et de proposer un local adapté au conseil citoyen.

Deux actions portées par le Centre Social St Jean et soutenues par le CISPD ont participé à la mobilisation des jeunes au sein des quartiers. La brigade verte composée de 12 jeunes de plus de 16 ans est intervenue durant 36 heures au mois de juillet sur l'entretien des espaces verts communaux au sein de différents quartiers/secteurs : Bodiccione, Cannes, Saint-Jean, Tahiti. Les jeunes volontaires ont bénéficié de bons d'achat pour du matériel "rentrée scolaire" (informatique, tenues de sport...) et d'activités de loisirs (pleine nature par exemple). La Brigade Verte répond à des enjeux environnementaux, éducatifs et citoyens.

La bourse au permis : en 2021 ce dispositif a concerné 20 jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés financière et pour qui le permis est nécessaire pour l'insertion sociale et professionnelle. Ils ont obtenu, en échange d'une activité d'intérêt général au sein d'associations, le financement du permis de conduire et un accompagnement personnalisé dans l'ensemble de leurs démarches.

Le tissu associatif s'est considérablement développé au cours des vingt dernières années sur le territoire Ajaccien. En proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, environnementales, de santé..., les associations contribuent à une vie

locale dynamique, citoyenne et solidaire. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un vaste lieu entièrement dédié à la vie associative en investissant une partie des locaux de l'ancien collège Padule permettant ainsi la création d'une Maison des Associations afin de soutenir et encourager l'action de 17 associations locales et de leur fournir des espaces pour répondre au mieux à leurs besoins. Les Restaurants du Cœur, la Protection Civile, le Pôle de Surdit , Tris et Dons...Sont notamment h berg e   titre gratuit dans ce nouvel espace.

L'ann e 2021 a continu     tre marqu e par le contexte sanitaire qui a conduit les services municipaux   adapter leur activit  aux nouvelles contraintes et, dans un certain nombre de cas,   d mat rialiser leurs actions afin de conserver le lien de confiance  tabli avec les familles.

La lutte contre les in galit s sociales et  ducatives creus es par la p riode de confinement, s' st poursuivie et nous avons continu    accompagner, par l'attribution de tablettes num riques, les familles les plus d munies en la mati re (et rep r es par les services sociaux et l'Education Nationale) auxquelles a  galement  t  propos  un accompagnement aux usages de cet outil.

Cette ann e encore la Ville d'Ajaccio a particip    l'op ration « Vacances apprenantes » en proposant durant les cong s d' t  des activit s (s jours gratuits   Bastelica) visant   renforcer les comp tences scolaires des  l ves, mais aussi des activit s culturelles, sportives et de d couverte de la nature.

IL EST DEMAND  AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la pr sentation du rapport sur la situation en mati re de d veloppement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2021 conform ment au d cret n 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et   sa circulaire d'application en date du 3 ao t 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ou  l'expos  de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe d l gu e
Et apr s en avoir d lib r **

Vu le code g n ral des collectivit s territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n  2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Vu le d cret n 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en mati re de d veloppement durable dans les collectivit s territoriales et la circulaire du 3 ao t 2011 relative   la situation en mati re de d veloppement durable dans les collectivit s territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale comp tente en date du 23 mars.2022 ;

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2021 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

